

L'employeur peut-il proposer une mobilité interne pour éviter un licenciement économique ?

Réponse courte

Oui, l'employeur peut et doit proposer une **mobilité interne** pour éviter un licenciement économique au Luxembourg. Avant toute notification de licenciement, il est tenu de rechercher et de justifier l'impossibilité de **reclasser le salarié** sur un autre poste approprié à ses compétences et qualifications, conformément à l'obligation générale de **bonne foi** dans l'exécution du contrat.

La démarche de mobilité interne doit être **effective, personnalisée et documentée**, avec des propositions écrites précisant les caractéristiques du poste, la rémunération et les conditions de travail. L'absence de proposition sérieuse de mobilité interne peut rendre le licenciement économique **irrégulier** et exposer l'employeur à des sanctions pour licenciement abusif.

Le salarié dispose d'un **délai raisonnable** pour accepter ou refuser la proposition. En cas de refus, l'employeur doit démontrer que le poste proposé était approprié et conforme à ses obligations.

Définition

La **mobilité interne** désigne, au Luxembourg, le transfert d'un salarié vers un autre poste ou service au sein de la même entreprise, sans rupture du contrat de travail initial. Dans le contexte d'un **licenciement pour motif économique**, elle constitue une mesure alternative visant à préserver l'emploi du salarié en adaptant ses fonctions à la nouvelle organisation de l'entreprise ou à la suppression de son poste.

Conditions d'exercice

Condition	Description
Obligation de recherche	L'employeur doit rechercher toutes les possibilités de reclassement interne avant toute notification de licenciement
Justification	L'employeur doit justifier de l'impossibilité de reclasser le salarié dans un autre emploi approprié
Équivalence	Le reclassement doit être proposé dans des conditions équivalentes, sauf accord exprès du salarié
Adaptation	L'employeur doit tenir compte des éventuelles mesures d'adaptation ou de formation
Bonne foi	L'obligation découle du principe de bonne foi dans l'exécution du contrat

Modalités pratiques

Étape	Description
Analyse	Procéder à une analyse des postes disponibles dans l'entreprise
Communication	Communiquer par écrit au salarié les propositions de reclassement
Contenu	Préciser les caractéristiques du poste, la rémunération et les conditions de travail
Délai	Le salarié dispose d'un délai raisonnable pour accepter ou refuser
Preuve	En cas de refus, démontrer que le poste proposé était approprié et conforme aux obligations
Documentation	Tracer par écrit toutes les propositions avec accusé de réception du salarié

Pratiques et recommandations

Il est recommandé de formaliser la procédure de mobilité interne par une **politique interne claire**, incluant un inventaire régulier des postes vacants et une grille d'évaluation des compétences transférables. Toute proposition de mobilité doit être **tracée par écrit**, avec accusé de réception du salarié. L'employeur doit veiller à la **transparence** du processus et à l'**égalité de traitement** entre les salariés concernés. En cas de pluralité de postes disponibles, la priorité doit être donnée à ceux correspondant le mieux aux qualifications du salarié. L'accompagnement par des **mesures de formation** ou d'adaptation est conseillé pour maximiser les chances de reclassement effectif.

Cadre juridique

Référence	Objet
Article <u>L.121-4</u>	Obligation de bonne foi dans l'exécution du contrat de travail
Article <u>L.121-7</u>	Modification en défaveur d'une clause essentielle du contrat
Article <u>L.124-5</u>	Motivation du licenciement

L'absence de proposition sérieuse de mobilité interne avant un licenciement économique expose l'employeur à un risque élevé de contentieux et de condamnation pour **licenciement abusif**. Il est essentiel de documenter chaque étape du processus de reclassement.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.